

Quelles solutions aux crises agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes ?

MARS 2025

SYNTHÈSE

Contexte

Le mouvement des agriculteurs et agricultrices français du début 2024 a consisté en une série de manifestations et de blocages routiers organisés par des agriculteurs non-syndiqués et par les syndicats agricoles.

Les agriculteurs exprimaient leur colère et leurs revendications face à la baisse de leurs revenus, à la hausse des charges, à la concurrence déloyale permise par les accords de libre-échange, à l'empilement des normes lié à une réglementation jugée trop complexe, à la fiscalité, à certains aspects de la réglementation européenne en matière d'agriculture et à leur surtransposition ainsi qu'aux contrôles administratifs. Ils demandaient au gouvernement des mesures concrètes et rapides.

En France métropolitaine, le mouvement arrive après une année touchée d'abord par une sécheresse jusqu'à mi-octobre (elle-même précédée par une autre année de sécheresse) suivie d'une pluviométrie beaucoup plus

importante que la moyenne sur la fin de l'année 2023, le tout alors que 2022 et 2023 sont les deux années les plus chaudes jamais enregistrées en France et dans le monde.

Enjeux

Toutefois, si ces éléments conjoncturels sont à l'origine des blocages de janvier 2024, d'autres éléments bien plus structurels, à l'oeuvre depuis plus longtemps, en sont également à l'origine. Le CESER se proposera d'en établir un descriptif afin de préciser les enjeux qui s'y attachent.

Objectif

Les pouvoirs publics ont semblé tarder à prendre la mesure de la crise et les réponses institutionnelles ont mis du temps à se mettre en place. Après avoir produit un constat, le CESER proposera, à travers ses préconisations de compléter les éventuels manques qui auront pu être constatés ici ou là.

Questions

Il tentera ainsi, aux travers de ses préconisations d'apporter des éléments de réflexion sur la question suivante : « Quelles réponses aux crises agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes ? ».

Démarche

De manière classique, un travail de documentation combiné à des auditions forme le rapport à partir duquel sont formalisées les préconisations des conseillers qui ont vocation à s'adresser à l'ensemble des acteurs et décideurs intervenant dans le secteur agricole en Auvergne-Rhône-Alpes.





Les préconisations du Ceser

Dans ses préconisations, le CESER entend souligner en premier lieu que la protection, la valorisation et le développement durable de l'agriculture sont d'intérêt général majeur en Auvergne-Rhône-Alpes et qu'il faut utiliser ce principe fondamental comme socle des politiques publiques régionales. Il estime qu'il faut toujours veiller à ce que ces politiques publiques régionales concourent à maintenir, développer et rémunérer les capacités à produire, à transformer et à distribuer, en toutes circonstances, des produits agricoles et alimentaires durables à l'ensemble de la population. Et ce pour une alimentation suffisante, saine, sûre, diversifiée et nutritive.



Axe 1

Vivre dignement de son activité

- ▶ *Préconisation 1*
Mettre en place des critères de juste rémunération
 - ▶ *Préconisation 2*
Favoriser l'approvisionnement local dans les lycées
 - ▶ *Préconisation 3*
Évolution des systèmes assurantiels agricoles
-

2



Axe 2

Accompagner et simplifier la vie administrative de l'agriculteur

► Préconisation 4

Encourager le numérique agricole

► Préconisation 5

Développer un coffre-fort numérique agricole

► Préconisation 6

Créer des guichets généralistes d'information

3



Axe 3

Retrouver nos capacités productives pour garantir un niveau de souveraineté alimentaire

► Préconisation 7

Développer des outils de stockage et gestion de l'eau

► Préconisation 8

Renforcer le soutien aux filières régionales

► Préconisation 9

Investir dans la recherche agronomique

► Préconisation 10

Soutenir la formation continue des agriculteurs

► Préconisation 11

Protéger les élevages et renforcer la production vétérinaire

4



Axe 4

Faire du secteur agricole un secteur d'avenir

► Préconisation 12

Faciliter l'installation et le renouvellement des générations

► Préconisation 13

Encourager le salariat agricole et l'insertion

► Préconisation 14

Créer un « Calendrier des saisonniers »

► Préconisation 15

Généraliser les parcours personnalisés en formation agricole

► Préconisation 16

Améliorer la qualité de vie des exploitants



Les mouvements de colère des agricultrices et agriculteurs français en janvier 2024 ont révélé la détermination et la résilience d'une profession confrontée à de multiples défis économiques, sociaux et environnementaux ; ils ont également permis de mettre en lumière l'importance de l'agriculture pour la souveraineté alimentaire et la préservation de nos paysages. Les agriculteurs ont exprimé leur frustration face à une réglementation jugée trop contraignante et à une rémunération insuffisante, mais ils ont aussi cherché à ouvrir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics sur ces sujets. Cette mobilisation a permis d'amorcer un rapprochement entre les acteurs politiques et les agriculteurs, avec les promesses d'une meilleure prise en compte de leurs réalités quotidiennes dans les décisions futures... mais celles-ci seront-elles tenues ? Elle a également montré que, malgré les difficultés, l'esprit de solidarité et d'innovation continue de porter les exploitations agricoles. Plus largement, et malgré les péripéties qui ont pu l'accompagner, ce mouvement a renforcé la prise de conscience collective sur l'importance d'une agriculture durable et économiquement viable.

Pour le CESER, l'avenir de l'agriculture de notre région Auvergne-Rhône-Alpes, et, plus loin, française, passera ainsi par une meilleure prise en compte des multiples contraintes des métiers des différentes agricultures et la reconnaissance de l'ensemble des enjeux locaux, régionaux et nationaux qu'elle contient.

Crédits photos : M. Chatelain, 123 RF

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T. 04.73.29.45.29